

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 juillet 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; L. DELAITE ; C. RUEGGER ; C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : S. ALLEMAND par A. KELLY ; S. MARTI par W. BIGNON ; S. JEAN par M. IBARS ; C. BASTIDE par C. PINO ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absents : G. REQUENA ; JF. MARY ; M. PEREZ ; D. VIALAS ;

17. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 226

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseillan-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

La ville de Marseillan souhaitant gérer son patrimoine de manière transparente a procédé à une publicité sur les réseaux sociaux de la ville afin de diffuser le plus possible l'information.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle DT 226, située 32 avenue de la Méditerranée, elle a été attribuée à Madame et Monsieur ANNE Estelle et Ludovic.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 105 000 €, la proposition financière est de 152 013 €.

Vu la proposition de Madame et Monsieur ANNE,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Surface emprise au sol (m ²)	Surface Plancher (m ²)	Prix total
DT	226	32 avenue de la Méditerranée	ANNE Estelle Et Ludovic	95	41	152 013 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



